



Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Par la présente et conformément à l'article 3.3 du Règlement général de commune du 2 avril 2012, nous avons l'avantage de vous convoquer à la séance de constitution du Conseil général de Val-de-Travers, fixée le

**Vendredi 27 novembre 2020, à 20h00  
à Couvet, espaceVAL – salles de gymnastique**

avec l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la IVème législature de la commune de Val-de-Travers
2. Arrêté de validation de l'élection du Conseil général
3. Constitution du bureau provisoire du Conseil général
4. Appel
5. Élection du bureau du Conseil général
  - a) Président·e
  - b) Premier·ère vice-président·e
  - c) Second·e vice-président·e
  - d) Secrétaire
  - e) Secrétaire-suppléant·e
  - f) Deux questeurs
6. Élection du Conseil communal
7. Nomination des commissions
  - a) Conseil d'établissement scolaire (3 membres choisis au sein du CG)
  - b) Commission de gestion et des finances (9 membres)
  - c) Commission de naturalisations et des agrégations (7 membres)
  - d) Commission des règlements (7 membres)

La crise sanitaire n'étant pas terminée, nous vous remercions de vous conformer aux mesures de sécurité mises en place. Le concept de séance est disponible sous [www.val-de-travers.ch/page/covid-19-plans-de-protection](http://www.val-de-travers.ch/page/covid-19-plans-de-protection).

Dans l'attente de cette prochaine séance, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, l'assurance de notre parfaite considération.

Val-de-Travers, le 28 octobre 2020 CC/cf

LE CONSEIL COMMUNAL

- Annexes :
- Composition du Conseil général
  - Calendrier des séances 2021
  - Règlement général de la commune de Val-de-Travers (pour les nouveaux conseillers généraux)
  - Questionnaire coordonnées et information Extranet (pour les nouveaux conseillers généraux)